



Adresse : Centre de mazerolles  
44240 Sucé sur Erdre  
Tél. : 02 40 77 76 80

Courriel : [aspttvoile@wanadoo.fr](mailto:aspttvoile@wanadoo.fr)  
Site ASPTT Nantes : [asso.fv.fr/aspttnantes/](http://asso.fv.fr/aspttnantes/)

Site Fédération Sportive ASPTT : <http://asptt.com>

## CONVENTION D' OCCUPATION DE LA SALLE DE LA BASE NAUTIQUE DE L'ASPTT NANTES SECTION VOILE

Je soussigné(e) Mr, Mme.....

Domicilié(e).....

Téléphone.....

déclare prendre la responsabilité de la bonne utilisation des locaux du Centre Nautique de l'A S P T T à Mazerolles, le / / 2012.

Je m'engage à rendre les bâtiments en parfait état de propreté et à prendre en charge les éventuelles réparations.

Je certifie, en outre, ne recevoir des participants aucune somme autre que le coût du partage des frais d'organisation de la réunion prévue.

Le montant des frais de mise à disposition s'élève à :

- Du vendredi 17 h 00 au samedi matin 2h : **120 Euros.**
- Du samedi 17 h 00 au dimanche 11 h 00 : **150 Euros ou 200 €.**
- Du samedi 17 h 00 au dimanche 18 h 00 : **250 Euros ou 300 €.**
- Supplément dortoir: **10 Euros / lit.**

Vous seront demandés :

- un chèque de caution de **300 Euros** pour casse éventuelle.
- Une attestation de responsabilité civile

Fait en double exemplaire, à Sucé sur Erdre, le \_\_\_\_\_

Signatures :

L'utilisateur

Le Chef de Base





Adresse : Centre de mazerolles  
44240 Sucé sur Erdre  
Tél. : 02 40 77 76 80

Courriel : [aspttvoile@wanadoo.fr](mailto:aspttvoile@wanadoo.fr)  
Site ASPTT Nantes : [asso.ffv.fr/aspttnantes/](http://asso.ffv.fr/aspttnantes/)

Site Fédération Sportive ASPTT : <http://asptt.com>

# REGLEMENT DE LA SALLE

Etre obligatoirement adhérent à la section nautique.

L'utilisation des locaux se fait du **samedi 17 h au dimanche 11 h ou 18h.**

La capacité d'accueil est fixée au maximum à 70 personnes.

Les parties du bâtiment utilisables sont la salle à manger, la cuisine, les toilettes et le dortoir s'il y a lieu.

Une demande de réservation des dortoirs est impérative. Le paiement de cette réservation devra être effectué au plus tard le jour de la location.

Les utilisateurs veilleront à rendre propre le Centre Nautique, dans le cas contraire, le chèque de caution pourra être totalement ou partiellement retenu.

Toute dégradation sera à la charge du responsable de la location et le chèque de caution pourra être totalement ou partiellement retenu.

Pour téléphoner, prévoir un téléphone portable.

Le responsable de la location doit veiller au respect du déroulement de l'activité nautique qui ne doit en aucun cas être perturbée.

Le matériel nautique, le ponton et la grue sont réglementés et ne peuvent en aucun cas être utilisés par le loueur.

Signatures :

Le Loueur

le Chef de Base

